



CMPN du 10 Juillet 2019

47ème réunion

Paris, le 10 juillet 2019

Délégation UNSA-Ferroviaire :

- Nora ROY
- Irène BELLEPERCHE
- Roger DILLESEGER
- Florent MONTEILHET

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'**UNSA-Ferroviaire** a tenu son congrès fédéral fin juin dernier. C'était l'occasion pour notre mouvement de réaffirmer ses résolutions dans la pratique d'une politique contractuelle revendicative permettant de trouver les équilibres entre contraintes et compensations dans l'activité ferroviaire avec ses particularités, notamment celles liées à la sécurité et à la continuité de service.

Dans le contexte de réforme générale qui fait face à nous, nous rentrons dans une période de refonte totale des références sociales du ferroviaire chez l'opérateur historique et dans la branche. Plus que jamais, le corps social cheminot a besoin de partenaires sociaux en capacité de négocier un cadre social que nous revendiquons de haut niveau.

Force est de constater que nos orientations syndicales répondent à une véritable attente des cheminots, malgré les difficultés d'implantation syndicale

dans le secteur privé.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, et nous l'avons largement exprimé lors des concertations et plus particulièrement lors du conflit historique de 2018, l'ouverture à la concurrence est plus un problème qu'une solution. En effet, la multiplication d'acteurs sur un réseau guidé ne constitue pas, selon nous, un facteur permettant d'améliorer, ni la sécurité, ni la régularité, ni les conditions économiques globales du système. Cette situation est d'autant plus vraie dans les zones à trafic dense.

L'exemple d'une décennie d'ouverture à la concurrence du transport de marchandises est une preuve flagrante de la dégradation des conditions économiques des opérateurs, mais surtout d'un report modal important vers la route. Cette situation est d'autant plus inquiétante et en totale contradiction avec la politique de développement durable affichée par nos gouvernants. La mort programmée du train des primeurs Perpignan-Rungis, la fin du service auto-train ne sont que des exemples supplémentaires de l'attrition progressive de l'offre ferroviaire française.

Pour en revenir au traitement social du Nouveau Pacte Ferroviaire et en s'appuyant sur le traitement social de l'ouverture à la concurrence des pays voisins, toutes les expériences démontrent qu'il convient de traiter la question sociale en amont de l'ouverture à la concurrence. Là encore, comme cela a été le cas pour le transport de marchandises, on ne peut que constater que cette question essentielle pour les cheminots n'est pas une priorité pour nos dirigeants.

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore l'avortement des négociations relatives au transfert de personnel. Nous prenons acte de la parution du décret numéro 2019-696 relatif au transfert de personnels en cas de perte de marché. Nous nous félicitons que les amendements que seule l'UNSA a portés, notamment sur les critères de volontariat, ont été intégralement retenus. Nous considérons que malgré l'échec des négociations de cet accord, l'**UNSA-Ferroviaire** a sauvé les meubles sur ce dossier.

De plus, ce chapitre échappe désormais totalement à la négociation des

partenaires sociaux.

Sur le chapitre en cours de négociation, à savoir les classifications et rémunérations, les premières propositions de l'UTP sont loin de répondre aux nécessités de fonctionnement d'un service ferroviaire de qualité. Les travaux se poursuivent et l'**UNSA-Ferroviaire** vise à construire un accord équilibré de nature à répondre aux ambitions tant des entreprises que des cheminots. En la matière, les décennies d'expérience de l'entreprise historique doivent servir de référence.

Toutefois, toujours sur les négociations en cours, nous déplorons fortement que les engagements de la réunion tripartite du 15 juin 2018 ne soient pas respectés...

Aucun des sept sujets ouverts à des négociations n'a, à ce jour, fait l'objet d'une quelconque négociation ! Nous rappelons notre attachement aux facilités de circulation et à l'aménagement de la CPRP en caisse de BRANCHE, ce sont là des marques fortes des salariés. Nous demandons à la Direction du GPF SNCF de peser de son poids sur ces thèmes afin que le dialogue s'instaure enfin.

Concernant l'Ordre Du Jour de notre CMPN :

Sur la dernière version de l'UTP de l'accord classifications et rémunération (V4), l'**UNSA-Ferroviaire** note quelques évolutions positives, avec notamment 11 emplois-types supplémentaires, singulièrement dans les fonctions RH, "finances" et "immobilier", comme nous le revendiquons depuis quelques mois. Nous notons des avancées également positives, un degré d'un critère modifié suite à notre demande de critère responsabilité sur le 3e point de cotation.

Au sujet de l'ancienneté, nous revendiquons une prime d'ancienneté mensuelle à hauteur de 1% par année d'ancienneté dans la branche. En complément de l'évaluation professionnelle, nous revendiquons un déroulé de carrière sur 3 classes au sien d'un même emploi, avec des durées maximales et

de présences dans chaque classe.

Malgré quelques prises en compte de la part de l'UTP, le tableau n'est pas à la hauteur de nos attentes. Dans la famille des fonctions transverses, il nous manque les métiers liés à la formation/certification.

A ce jour, nous n'avons pas eu l'écoute positive sur notre demande de rajout d'emplois dans la famille "Médical et Social". Nous n'en comprenons toujours pas la raison.

De plus, la famille FRET apparaît toujours à part et aucune autre de nos demandes n'a été instruite par l'UTP, notamment sur la progression professionnelle, avec les instances internes à chaque Entreprise Ferroviaire, où les réclamations individuelles de chaque salariés seraient portées par les représentants du personnel. Nous réitérons notre demande d'un passage à trois collèges de salariés, à savoir : exécution / ouvrier, maîtrises / TAM et cadres.

Sur le texte concernant la CPPNI (V3), nous notons une évolution du passage de 3 à 4 représentants. A ce jour, il n'y a toujours pas d'évolution sur le nombre de 2 représentants lors de réunion de la CPPNI pour l'interprétation et la conciliation : nous revendiquons la présence de 3 représentants.

Nous avons bien noté concernant dans l'article 2 traitant du thème les voix délibératives, que l'UTP propose désormais que SEULES les Organisations Syndicales signataires aient une voix délibérative en interprétation, mais inscrit que lors du prochain arrêté de représentativité, toutes les OS représentatives auront voix délibérative. Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), nous espérons que cette manoeuvre permettra d'obtenir le maximum de signataires pour ce texte.

Pour conclure, l'[UNSA-Ferroviaire](#) souhaite, d'ores et déjà, émettre un point de vigilance quant au délai qui nous est à toutes et tous imparti, celui de la fin du mois de décembre 2019.

Notre délégation interviendra au fil de la CMPN.

Merci pour votre écoute.